

**Réunion de la Commission de Suivi de Site
Rhodia Opérations à Niort**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Niort (79)

Lundi 3 décembre 2018 – 10 heures 30

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. DORÉ	Secrétaire général de la Préfecture
M. GIONTA	DREAL
M. CHANNIER	Directeur Départemental des Territoires
Mme BIASOTTO	Service Interministériel de Défense et Protection Civile
M. CAFFIAUX	Chef de Service pôle Environnement
Mme ZANETTI	Pôle Environnement

Collège « Élus »

Mme BOUCHET

Collège « Riverains »

M. BARTHOLE	Président de la Commission de suivi
M. CHATELIN	
Mme PAILLAUD	

Collège « Exploitants ou organismes professionnels »

M. PERRONA	Responsable HSE Rhodia
M. SIMONOT	Directeur Rhodia-Solvay

Collège « Salariés »

M. le Représentant du personnel de l'entreprise RHODIA SOLVAY

Personnalités qualifiées

M. LAGRANGE	Lieutenant-Commandant du SDIS
--------------------	-------------------------------

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017
- Bilan de l'activité de l'établissement Rhodia-Solvay 2017
- Bilan de l'inspection des installations classées 2017
- Remplacement de Mme MASCRIER du collège des élus et des collectivités territoriales

Documents associés

Annexe I : Bilan de l'exploitant 2017
Annexe II : Bilan 2017 de l'inspection des installations classées

10 heures 35 – Début de la réunion

M. le Secrétaire Général de la Préfecture

Ouvre la réunion.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. Bilan de l'activité de l'établissement Rhodia-Solvay 2017

Le site Solvay de Melle

M. SIMONOT

Rappelle que le site Solvay, comprenant 150 salariés en 2017, est partagé avec les groupes DuPont et Suez. Il est classé Seveso 3 seuil haut en raison de la présence de produits toxiques et inflammables. Le site travaille principalement pour les business unit NOVECARE (formulations de produits de soin et détergence) et AROMA PERFORMANCE (ateliers Cyclopentanone et Rhovanil). L'annonce récente de l'arrêt de l'atelier Rhovanil pour 2019 induit une réorganisation de certains services.

La sécurité et la sûreté étant des éléments critiques pour l'activité, le groupe se félicite de comptabiliser huit années consécutives sans accident travail.

Cadre réglementaire de l'exploitation

M. PERRONA

Signale qu'un nouvel arrêté préfectoral paru le 22 mai 2017 remplace le précédent daté du 18 mars 2005. Il a notamment pour vocation d'adapter l'évolution réglementaire Seveso 2 vers Seveso 3, de synthétiser les arrêtés préfectoraux parus depuis 2005 et d'intégrer les nouvelles valeurs limites de rejet liées au projet de nouvelle station de traitement des effluents.

Les risques principaux du site Solvay

M. PERRONA

Souligne l'absence d'évolution depuis la dernière commission, les risques principaux étant établis sur la base de l'étude de dangers validée par la DREAL en 2014, puis révisée tous les cinq ans. L'étude de dangers a permis d'identifier 31 scénarios ayant un impact significatif à l'extérieur du périmètre de la plateforme. Les effets induits distinguent 25 scénarios avec effets au sol (18 avec effets thermiques, 4 avec effets de surpression et 3 avec effets toxiques) et 6 scénarios avec effets toxiques en hauteur sans impact sur les populations.

L'étude de dangers est le document de référence qui permet d'établir le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) approuvé le 25 février 2013 et le PPI (Plan particulier d'intervention) approuvé le 12 avril 2013. L'étude de dangers sera révisée avant le 30 mars

2020.

Actions de réduction des risques à la source

M. PERRONA

Indique que 56 mesures de maîtrise des risques ont été mises en place à ce jour pour un coût de 440 000 euros. En 2017, les investissements en HSE ont atteint 715 000 euros (hors projet Step) afin d'améliorer le niveau de sécurité des personnes et des installations. L'investissement HSE reste soutenu et représente près de 50 % des investissements totaux opérés sur le site depuis 2005 (21 millions d'euros).

Projet de modernisation de la station de traitement biologique

M. PERRONA

Précise que cet investissement avait plusieurs objectifs, notamment la restauration de la qualité des eaux de la rivière La Légère, la réduction des nuisances olfactives à la source et la mise en place d'une filière de revalorisation des boues par compostage.

Cette nouvelle installation a permis la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles sur le marché pour aboutir à un constat de performance et de progrès. Des améliorations sont prévues afin d'en fiabiliser le fonctionnement. En outre, la nuisance olfactive a été résolue.

Système de gestion de la sécurité (SGS)

M. PERRONA

Signale qu'aucune évolution n'est à signaler depuis la dernière commission concernant le SGS de l'usine, celui-ci répondant parfaitement aux critères exigés.

Gestion des situations d'urgence

M. PERRONA

Indique qu'un exercice POI est réalisé chaque année avec des équipes d'intervention mutualisées avec DuPont-Danisco comprenant 80 pompiers. Une collaboration étroite est entretenue avec le SDIS de Chauray et le CIS de Melle afin de maintenir le niveau de connaissance des moyens de lutte. L'exercice POI du 22 juin 2017 s'est bien déroulé et a donné lieu à la définition d'un plan d'action pour identifier des sources de progrès.

Mme PAILLAUD

S'enquiert du nombre de salariés concernés par la suppression de l'activité Rhovanil.

M. SIMONOT

Répond que cet atelier occupait huit personnes.

Mme PAILLAUD

Souhaite savoir si les contraintes pouvant s'appliquer sur les populations à proximité des usines concernent de futures installations ou des habitations existantes.

M. GIONTA

Indique que l'outil PPRT encadre déjà les futures habitations dans les zones du règlement et les habitations existantes. Aucune modification du zonage n'est envisagée.

Mme PAILLAUD

Estime que les documents relatifs aux objectifs du bassin Adour-Garonne ne reflètent pas la présentation effectuée. Elle s'interroge sur la réduction des objectifs, la suppression de certaines améliorations et la disproportion constatée entre les coûts et les résultats. Par ailleurs, elle souhaite savoir si Solvay a reçu l'aide de l'Agence de l'eau.

M. PERRONA

Souligne que le document mentionné par Mme PAILLAUD est antérieur au projet d'investissement. Une exemption était pratiquée sur certains paramètres sur la base d'une

étude de coûts disproportionnés, mais le projet d'investissement a aujourd'hui pour vocation de traiter l'ensemble des paramètres. Par ailleurs, une aide d'environ 40 % a été reçue de l'Agence de l'eau, sous réserve de l'obtention de la performance de réduction de l'ensemble des paramètres. Le prochain rapport sera établi en 2021.

Mme PAILLAUD

Signale que les riverains estiment que l'état des eaux ne s'améliore pas.

M. SIMONOT

Souligne que les chiffres témoignent de l'amélioration des rejets sur différents critères retenus et la mise au point de la station de traitement se poursuit. Les technologies permettent d'atteindre les objectifs fixés, mais leur maintien permanent requiert une attention particulière et la mise en œuvre de moyens d'évacuation des boues n'était pas prévue dans le projet initial.

M. le Représentant du personnel de la société RHODIA SOLVAY

Nuance le succès des accidents de travail, seuls les accidents sans arrêt étant comptabilisés. Par ailleurs, il rappelle que la faisabilité de l'élimination des boues avait fait l'objet d'une alerte lors de la présentation du projet. Il note toutefois que d'importants efforts ont été réalisés par SUEZ. Enfin, il souligne que l'arrêt de l'atelier aura également un impact sur l'aspect organisationnel de la cellule de secours.

M. SIMONOT

Précise que les blessures non graves ne sont pas comptabilisées dans les statistiques de criticité. Par ailleurs, ces problématiques seront abordées au sein des nouvelles instances CSE par l'intermédiaire de la CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail) dont les prérogatives concernent les conditions de travail des salariés.

M. le Représentant du personnel de la société RHODIA SOLVAY

Estime que les tâches confiées aux chefs de quart occasionneront une surcharge de travail qui risque d'impacter la chaîne d'alerte.

M. DORÉ

Remarque que les process opérés lors des expériences menées sur des stations de traitement des eaux sont de plus en plus sophistiqués et la mise au point demeure relativement lente. Il est normal qu'un process ne soit pas immédiatement efficace. Par ailleurs, des optimisations sont encore possibles.

M. GIONTA

Rappelle que l'autosurveillance effectuée par l'exploitant est un facteur important, ainsi que la possibilité de diligenter des contrôles inopinés. La mise au point fait l'objet d'un suivi permettant à l'exploitant d'agir rapidement.

III. Bilan de l'inspection des installations classées 2017

M. GIONTA

Indique que la visite d'inspection du 16 novembre 2017 a porté sur le plan de modernisation des installations, la suite des visites réalisées en 2016 et le test de Mesures de maîtrise des risques (MMR).

Suite de visite 2016

M. GIONTA

Rappelle que certains points restaient en suspens, notamment l'analyse du risque foudre. La problématique du câble de terre a été soldée et des investigations sont en cours pour le raccordement de la nouvelle station. S'agissant de la refonte des supervisions, des travaux se poursuivent concernant la gestion des alarmes et l'obsolescence de certains matériels.

Visite 2017

M. GIONTA

Indique que les tests portant sur les MMR ont révélé des débits insuffisants sur certaines buses et ont permis l'ajout de l'aspect cinétique au sein des analyses. Par ailleurs, il a été demandé à l'exploitant d'analyser le volet organisationnel lié à cet aspect technique.

Les aspects d'interface et de première intervention ont été signalés par le CHSCT. La DREAL se montre vigilante sur ces points.

M. le Représentant du personnel de la société RHODIA SOLVAY

Souhaite savoir si une inspection du réseau électrique est effectuée et si un état des lieux actuel est connu.

M. GIONTA

Précise qu'un contrôle périodique est effectué par l'exploitant pour vérifier la conformité des installations électriques. Une analyse plus poussée des défaillances possibles du réseau électrique est également réalisée.

M. SIMONOT


Rappelle que le groupe a investi pour sa remise à niveau en raison des coupures générales de la période 2015-2016. Les coupures subies depuis sont d'origine externe et posent d'autres problèmes.

IV. Remplacement de Mme MASCRIER du collège des élus et des collectivités territoriales

M. CAFFIAUX

Fait savoir que la Mairie de Melle n'a pas pu délibérer avant le 19 novembre. La délibération n'ayant pas été transmise, l'instance n'a pas connaissance de l'identité du remplaçant de Mme MASCRIER.

11 heures 35 — Clôture de la réunion


JP BARTHOLE
07/03/2019

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

M. CHANNIER 2 Mme MASQUIER 3, 6